



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept janvier, les membres du Conseil Municipal de la commune de Carlenças et Levas se sont réunis en session ordinaire à 18 heures à la mairie de Carlenças, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire, le vingt janvier deux mille vingt-cinq, conformément à l'article L2121.10 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Mmes TOLUAFE Sylvie Maire, RADURIAU Linda 3^{ème} adjointe, ARNAUD Emilie. Mrs POUJOL Cédric 1^{er} adjoint, ALZIEU Marc 2^{ème} adjoint, Gimeno Michel.

Était absent représenté :

Mr FIGAROL Gérard représenté par Mr ALZIEU Marc.

Étaient absents non représentés :

Mrs MITTENAERE Johnny et BOUCHET Joël.

Mme Le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L2121.15 du code des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Mme RADURIAU Linda est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1// APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2024. Le compte rendu du 8 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2// FINANCES.

Deux délibérations ont été prises pour le quart des investissements dans l'attente du vote des budgets primitifs 2025 pour le budget Communal et pour le budget de l'Eau et Assainissement.

¹/4 des crédits d'investissement 2025 budget Communal

Chapitre ou opération	Article budgétaire	Libellé	BP 2024 + DM	Calcul 25 % maxi utilisable	Montant nécessaire retenu dans la limite des 25 %
21	2138	Autres constructions	81 000,00€	20 250,00 €	20 250,00 €
21		Aménagement de voirie	25 000,00 €	6 250,00 €	6 250,00 €
21	2183	Acquisitions immobilières	4 150,00 €	1 037,50 €	1 037,50 €
TOTAUX			110 150,00 €	27 537,50 €	27 537,50 €

N.B. : La délibération doit préciser le montant des crédits. L'état doit être complété par chapitre ou opération suivant le niveau de vote des crédits. Le compte 1641 est exclu du dispositif, car suivant l'article L. 1612-1 du CGCT, l'exécutif est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
 Les crédits utilisés devront être inscrits au budget primitif 2025.

¹/4 des crédits d'investissement 2025 budget Eau Assainissement

Chapitre ou opération	Article budgétaire	Libellé	BP 2024 + DM	Calcul 25 % maxi utilisable	Montant nécessaire retenu dans La Limite des 25 %
040	1391	Subvention d'équipement	11 146,81 €	2 786,70 €	2 786,70 €
21		Matériel spécifique d'exploitation	9 978,56 €	2494,64 €	2494,64 c
21	2158	Autres	10 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
23	2313	Constructions	45 000,00 €	11 250,00 €	11 250,00 e
TOTAUX			76125,37 c	19 031,34€	19 031,34€

N.B. : La délibération doit préciser le montant des crédits. L'état doit être complète par chapitre ou opération suivant le niveau de vote des crédits. Le compte 1641 est exclu du dispositif, car suivant l'article L. 1612-1 du CGCT, l'exécutif est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. Les crédits utilisés devront être inscrits au budget primitif 2025.

3// EAU ET ASSAINISSEMENT.

*Il est procédé à la mise à jour du règlement intérieur, ainsi que son approbation pour l'année 2025.

*Dans le cadre de la facturation de l'eau, une convention a été signée avec Pézènes Les Mines, le 19/01 /2023 pour la tarification de l'eau à la Frégère. Pour les usagers de Carlenças, le tarif de l'eau reste fixé par la mairie.

4// VOIRIE.

*Il sera demandé au Conseil Départemental de rajouter un panneau signalétique pour « Interdiction au plus de 1 Om pour les camions » à la Branche (Colonnes à verre). *Demande de devis pour « Street Arts » ou « Trompe Œil » pour les 3 transformateurs électriques : 2 sur Carlenças, 1 sur La Frégère.

5// CHEMINS COMMUNAUX.

*À la suite d'une étude sur les divers chemins communaux identifiés sur notre commune : 4 chemins ont été recensés à Carlenças, et 1 à la Frégère. Ces chemins seront destinés à être ouverts à la population. Une enquête publique sera prochainement lancée sous la supervision d'un commissaire enquêteur et de Hérault Ingénierie pour le côté technique.

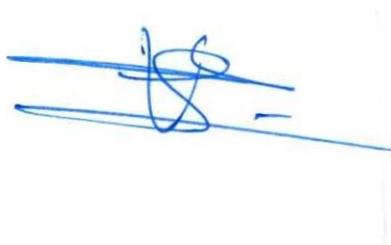
6// DIVERS.

*Une étude sera programmée avec l'aide de la gendarmerie pour une éventuelle installation de caméras au sein du village. Un devis sera demandé pour évaluer le coût de ce projet.

*Concernant le bois de Mougno acheté par la commune fin 2023, les Fonds Vert ont repris contact en début d'année avec la mairie, afin de finaliser la demande de subvention demandée en 2024.

Une subvention de 24 000 € pourrait enfin nous être octroyé (dossier en cours de réalisation).

Secrétaire de séance



Madame Le Maire

